

## Compte-rendu de la séance du Jeudi 14 avril 2022

La séance est ouverte à 19h30 par Monsieur l'adjoint au Maire.

En exercice 15, présents 11, votants 11.

Etaient présents : M. Thierry PERNOD, Mme Nicole DERVIN, M. Etienne BEVAND, M. Jérôme NEYRON, Mme Claude BARRIER BOUR, M. Rémi ROUET, M. Jacques HUMBERT, M. Jean-Pierre FLEURY, M. Bernard REGAD, Mme Vanessa GARSTKA, M. Philippe LYARDET.

Etaient excusés : M. Daniel SAVOYE, Mme Michèle SELLIEZ, Mme Sandra ANCEL, M. Patrick CHAPELUT.

A l'unanimité, le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nicole DERVIN.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

A l'ordre du jour :

*Programme des travaux en forêt communale – Exercice 2022, Questions diverses.*

○ **Programme des travaux en forêt communale – Exercice 2022**

Monsieur l'adjoint au Maire soumet au Conseil municipal les propositions formulées par l'ONF relatives aux travaux à effectuer en forêt communale sur l'année 2022.

***Travaux sylvicoles***

- Dégagement manuel de plantation sur la ligne avec maintien du gainage  
Parcelle 94 2 267.00 € HT
- Intervention en futaie irrégulière  
Parcelle 51 9 039.68 € HT

***Travaux de maintenance***

- Création de parcellaire  
Localisation : limite 98, 99 et enclave 104, 105 7 285.89 € HT

Monsieur l'adjoint au Maire précise que les travaux de dégagement et de dépressage en forêt communale prévus pour l'exercice 2022 sont à effectuer sur une surface de 16 ha pour un montant estimé à 9 039.68 euros HT.

La subvention sollicitée au taux de 40% est de 3 616.00 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le programme des travaux présenté,
- Sollicite auprès du dispositif SYLV'ACTES une subvention pour des travaux de dégagement et de dépressage en forêt communale prévus pour l'exercice 2022 pour un montant de 3 616.00 euros,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

○ Questions diverses

Les membres du conseil municipal prennent connaissance :

- De la demande d'urbanisme concernant la construction d'une habitation au lieu-dit « Béjat d'en Bas ». La parcelle qui fait l'objet de la demande n'est pas desservie par les réseaux. Le conseil municipal émet un avis défavorable.
- D'une demande d'emplacement d'un Food Truck le vendredi soir sur la place Charles Blétel. Le conseil municipal émet un avis favorable.
- Du démarrage des travaux de modernisation de l'éclairage public, du vendredi 15 avril jusqu'à fin mai.  
Ces travaux concernent 203 sources lumineuses (transformées en Led), 20 armoires de commande dont 7 à changer complètement et 56 luminaires mis à la terre.
- Du projet de réalisation d'un nouveau site internet. Le conseil municipal émet un avis favorable.
- De la cérémonie du 8 mai qui aura lieu à 11h15.

La séance est levée à 21 heures 45.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Affiché le 21/04/2022

Le secrétaire de séance,



Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint

